

Protocole d'accueil sur les structures d'accueil Centre de loisirs et locaux de jeunes

Mis à jour le 3 juin 2020

En l'état actuel des préconisations des autorités, le nombre d'enfants accueillis sera adaptés afin que les règles sanitaires soient appliquées tout au long de la journée.

Les entrées et sorties

- Deux points accès :
 - 3/6 ans au portail maternelle
 - 6/11 ans au portail du primaire
- Un point d'accès pour les locaux de jeunes

- Les horaires pour les arrivées et les départs sont les suivants : 7h30 – 9H00 et 17h30 – 18h30
- Ces horaires devront être strictement respectés au risque de désorganiser l'accueil de tous les enfants et jeunes.
- Aucun parent ne rentrera dans la cour ni dans l'école, un adulte sera à l'accueil pour orienter les enfants et jeunes.
- Les enfants et les jeunes iront immédiatement se laver les mains.
- Les règles de circulation devant les structures d'accueil seront indiquées par un balisage et expliquées dès le premier jour aux enfants et aux jeunes.
- Les distances de sécurité devront être respectées par tous.
- Les regroupements et croisements seront interdits.

Les enfants et les jeunes :

- Dans chaque salle, le nombre d'enfants ou jeunes présents ne peut excéder 15 pour les 6 à 17 ans et 10 pour les enfants de 3 à 6 ans.
- Les enfants seront en petits groupes dans leur salle avec leurs animateurs afin de garder une distance minimum d'1 mètre entre eux.
- Les groupes d'enfants et jeunes prévus seront identiques chaque jour afin d'éviter au maximum le brassage des enfants et jeunes.

- L'apprentissage des gestes barrières sera repris le premier jour avec rappels réguliers.
- Un lavage des mains (30 secondes) sera effectué régulièrement :
 - * à l'arrivée sur les structures d'accueil
 - * avant d'aller aux toilettes et après y être allé
 - * après s'être mouché, avoir toussé ou éternué
 - * avant et après le repas du midi
 - * après tout changement d'activité (idem en sortie)
 - * avant de quitter les structures d'accueil

- Pour les 11/17 ans le port du masque est obligatoire : Penser à prévoir 2 masques de rechange (changement après le repas du midi et le goûter), prévoir également un sac pour pouvoir les stocker.
- Pour les 6/11 ans, le port du masque n'est pas nécessaire mais les enfants peuvent en mettre un à condition que les parents aient fait une sensibilisation et que celui-ci soit porté dans les conditions satisfaisantes.
- Pour les 3/6 ans, les enfants ne portent pas de masque d'après les recommandations du conseil scientifique (distance barrière entre les enfants à maintenir)

- Les manteaux seront accrochés à la chaise de chaque enfants et jeunes qui lui sera attirée pour la journée.
 - Les enfants ne se prêteront aucun objet.
- Pour les enfants (3/6 ans) les parents devront fournir le nécessaire et le doudou pour le temps sieste dans un cabas nominatif.*
- Les déplacements des enfants et jeunes seront régulés afin de limiter les croisements.
 - Les activités en extérieur se feront par groupe en évitant les contacts trop proches.
 - Pour les centres de loisirs aucun jouet venant de la maison n'est autorisé.

Les parents :

- Dans le contexte actuel, ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant dans les structures d'accueil s'il a le moindre symptôme suspect qui pourrait être lié au covid19 soit : toux, fièvre, courbatures, douleurs abdominales, éruptions cutanées, perte d'odorat/goût.
- Les parents s'engagent à prendre la température de l'enfant quotidiennement avant le départ de la maison (au-delà de 37°8, l'enfant ne sera pas déposé au centre de loisirs).

En cas de symptômes évocateurs, nous appliquerons le protocole suivant :

- Éviction immédiate de l'enfant dans un espace dédié à cet effet.
- Mise d'un masque.
- Prise de température.
- Les parents de l'enfant ou du jeune seront avertis et devront venir chercher l'enfant malade.
- Ils devront alors assurer la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant ou jeune dans un centre prévu à cet effet.
- L'enfant ou le jeune ne pourra être accepté de nouveau sur les structures sans le résultat de ce test.

Les animateurs :

- Ils portent un masque.
- Ils s'assurent du lavage des mains.
- Ils veillent au respect des gestes barrières et au respect des règles de distanciation.
- Ils mettent en place des projets d'animation respectueux des protocoles définis par les ministères de la jeunesse et des sports

Les locaux :

- Une désinfection sera effectuée le midi (poignées des portes, tables, interrupteurs et sanitaires) par les animateurs. Le soir une désinfection complète sera effectuée par le personnel que la communauté de communes met à disposition et conformément aux recommandations de l'Etat.
- L'aération régulière des salles et zones de passage aura lieu 3 à 4 fois par jour (15 min au moins).
- Les portes resteront ouvertes autant que possible pour éviter de toucher aux poignées.